

IFACOM FORMATION

60-70 Centre Saint John Perse
97110 POINTE A PITRE

☎ 0590 93.06.30

☎ 05.90.89.09.93

www.ifacom.com



COMPTABLE GESTIONNAIRE

PRESENTATION DU PROGRAMME DE FORMATION EN ALTERNANCE

SESSION 2017-2019

Titre Professionnel du Ministère Chargé de l'Emploi - niveau III

(Arrêté du 15/12/2008 paru au JO du 01/01/2009)

945 Heures

V3 – 09.06.2017

Retrouvez toute notre information sur www.ifacom.com

DRAC SARL au Capital de €7 622.45 - SIRET : 388 084 394 000 62 - APE : 8559A – courriel : ifacom@orange.fr
Centre de Basse Terre : 16-18 Rue du Docteur Cabre - 97100 Basse Terre - Tél : 05.90.60.84.65 - Fax : 05.90.68.30.36
Siège social et Centre : 60-70 Centre Saint John Perse - 97110 POINTE A PITRE - Tél. : 05 90 93 06 30 - Fax : 05 90 89 09 93

Comptable gestionnaire

« Le Comptable Gestionnaire doit superviser les activités courantes d'une équipe comptable et l'assister dans les opérations complexes, contrôler et valider son travail pour clore les comptes et effectuer les analyses approfondies de gestion pouvant aller jusqu'au conseil. »

Dans les PME et TPE, en assistance directe aux organes de Direction, le(la) Comptable Gestionnaire assure seul(e) ou à la tête d'une petite équipe l'ensemble des travaux de comptabilité et de gestion.

Dans les cabinets d'Expertise Comptable, sous l'autorité d'un chef de groupe ou de l'Expert-Comptable, le (la) Comptable Gestionnaire assure la tenue de la comptabilité générale et les travaux de fin d'exercice des dossiers clients dont il a la charge. En lien avec son supérieur hiérarchique, il conseille les clients sur des questions de fiscalité, droit social, droit commercial, droit des sociétés, gestion budgétaire et financière.

Dans une entreprise de taille plus importante, le (la) Comptable Gestionnaire sera spécialisé(e) sur une activité spécifique et intégré(e) au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation permet d'acquérir les compétences de base et spécifiques pour devenir un futur responsable de la tenue de la comptabilité et de la mise à disposition des informations de gestion.

Le futur comptable gestionnaire devra être à même d'associer des activités d'exécution et de réalisation à des activités de conception, d'organisation, de conseil et parfois d'encadrement.

Compétences visées	<ul style="list-style-type: none">✓ Connaissance approfondie de la réglementation comptable, des techniques d'enregistrement et des méthodes de travail assurant la fiabilité du contrôle interne✓ Maîtrise de la réglementation fiscale et sociale✓ Maîtrise des techniques courantes de gestion budgétaire et financière✓ Maîtrise d'un logiciel de gestion comptable et d'un logiciel de gestion de la paie
Débouchés :	<ul style="list-style-type: none">✓ Comptable✓ Responsable Comptable✓ Responsable Comptable et Financier✓ Comptable unique
Evolution de carrière :	<ul style="list-style-type: none">✓ Cadre Comptable✓ Chef de groupe✓ Responsable Administratif et Financier

VALIDATION

Cette formation est validée par le Titre de « Comptable Gestionnaire » de niveau III, enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (Arrêté du 15/12/2008 paru au JO du 01/01/2009).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- ✓ Salariés
- ✓ Demandeurs d'emploi
- ✓ Particuliers

PRE-REQUIS :

- 18 ans et plus
- Niveau BAC + 2 BTS ou DUT exigé ou expérience d'au moins 2 ans dans un poste comptable.

Retrouvez toute notre information sur www.ifacom.com

ORGANISATION ET DUREE

SESSION : Début : le **21 novembre 2017** Fin : le **22 octobre 2019**

DUREE : 945 Heures en alternance une journée de formation par semaine, le mercredi, complétée par des semaines dites de regroupement.

HORAIRES : Les mercredis de 08H00 à 12H00 et de 13H00 à 16H00

NOMBRE DE PARTICIPANTS : minimum 12 et maximum 20

RECRUTEMENT SUR DOSSIER, TESTS ET ENTRETIEN APPROFONDI

Faire parvenir à Mme GAMBLY:

- ✓ Curriculum vitae
- ✓ 2 Photos d'identité
- ✓ 75 euros de frais d'inscription – *non remboursable*
- ✓ Lettre de motivation
- ✓ Copie du dernier diplôme

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Le dispositif à mettre en œuvre et son financement dépend de votre statut : salarié CDI, CDD, demandeur d'emploi, particuliers, ... Il s'agit principalement du **Contrat de Professionnalisation**, de la **Période de Professionnalisation**, du **Congé Individuel de Formation** ou du **Contrat d'Accès à l'Emploi**.

Dispositif	Coût
Contrat de Professionnalisation	Pris en charge par l'OPCA de l'employeur
Période de Professionnalisation	Pris en charge par l'OPCA de l'employeur
Financement individuel	Conditions de paiement accordées - Aide Régionale possible

DISPOSITIF POUR LES SALARIES : Plan, Période de professionnalisation, Congé individuel de formation

La formation des salariés peut être financée par le budget de la formation professionnelle au titre du **Plan de Formation** ou de la **Période de Professionnalisation**. Il suffit de faire une demande de prise en charge à votre OPCA. La prise en charge peut être de 100% dans le cadre de la période de professionnalisation. Le pourcentage et le plafond de prise en charge dans le cadre du plan de formation dépendent de la taille de l'entreprise et de votre OPCA.

Dans le cadre du **Congé Individuel de Formation (CIF)**, une demande doit être adressée 3 mois avant le début de l'action par le salarié auprès du FONGECIF. Celui-ci peut prendre en charge la formation et rembourser les salaires.

IFACOM mettra en œuvre son savoir-faire pour vous assister dans ces démarches.

QU'EST-CE QUE LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ?

Ce contrat ouvre droit :

Pour les personnes embauchées : à une rémunération en pourcentage du SMIC selon leur âge et leur niveau de formation :

Bénéficiaire	Rémunération minimale en % du SMIC	Titulaire du Bac ou plus
Moins de 21 ans	55%	65%
De 21 à moins de 26 ans	70%	80%
26 ans et plus	85% du minimum conventionnel mais au minimum 100% du SMIC	

Retrouvez toute notre information sur www.ifacom.com

Pour les employeurs :

→ **A une exonération des cotisations patronales :**

- Exonération dégressive des cotisations patronales de Sécurité Sociale dite « Loi Fillon », dans la limite de 1,6 fois le SMIC, accordée pour l'embauche d'une personne âgée de 16 à 44 ans – *simulation par le comptable*
- Exonération des cotisations patronales des assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, vieillesse-décès) et d'allocations familiales pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus sur la fraction de la rémunération n'excédant pas le produit du Smic par le nombre d'heures rémunérées.

→ **Quels autres avantages pour l'employeur ?**

Interlocuteurs	Avantages
OPCA	Prise en charge par votre OPCA de frais de formations et d'une prime tutorale plafonnée à 1 380,00 € (230,00 € par mois sur max 6 mois) après avoir suivi la formation de tuteur (majoration possible de 50% dans certains cas).
Conseil Régional	Sous certaines conditions, il existe un soutien du Conseil Régional au bénéfice de tout employeur ayant conclu un contrat de professionnalisation à durée déterminée ou indéterminée (2 000,00 € à 2 500,00 € par contrat).
Pôle Emploi	Pôle emploi verse une aide forfaitaire à l'employeur (AFE) de 2 000 € pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus . Pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus , vous bénéficiez d'une aide spécifique de l'Etat de 2 000 € cumulable avec l'AFE. <i>Ces aides sont versées par Pôle Emploi en deux fois : 1000 € à l'issue du 3^{ème} mois et 1000 € à l'issue du 10^{ème} mois d'exécution du contrat de professionnalisation.</i>
Etat via l'ASP	Les entreprises et associations de moins de 250 salariés qui recrutent des personnes, en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois, peuvent bénéficier d'une prime Embauche PME de 500 € trimestre durant les 2 premières années du contrat, soit 4 000 € au total. Le contrat doit être conclu entre le 18 janvier et le 30 juin 2017. <i>Cette prime n'est pas cumulable avec l'AFE ni avec les aides de l'AGEFIPH.</i>
AGEFIPH	L'AGEFIPH verse une aide de 1 000,00 € pour un contrat de professionnalisation de 6 mois et jusqu'à 4 000,00 € pour un contrat de professionnalisation de 24 mois (montant de l'aide proratisé en fonction du nombre de mois d'embauche) et de 5 000,00 € pour un CDI . <i>Il existe également une aide à la pérennisation suite au contrat de professionnalisation.</i>

Les services IFACOM Formation :

Nous assurons le pré recrutement de vos futur(e)s collaborateurs(trices). Vous n'avez pas d'annonces à passer ni de recherches à effectuer, ni de multiples candidatures à recevoir. Nous vous adresserons une sélection de candidats sur base des critères que vous nous aurez spécifiés.

Pour toutes les formalités administratives liées à l'embauche, les Conseillers d'IFACOM resteront à votre disposition pour remplir avec vous tous les formulaires nécessaires.

Votre salarié(e) sera en formation une journée par semaine et restera à votre disposition les autres jours de la semaine (hormis les semaines de regroupement, de révisions, contrôles et examens).

Retrouvez toute notre information sur www.ifacom.com

PROGRAMME DE FORMATION

CCP 1 – Assurer la tenue de la comptabilité et la réalisation des paies courantes

Module 1. Organiser et réaliser les travaux courants de comptabilité :
Réalisation des travaux courants de la comptabilité
Calcul de la TVA et contrôle des comptes

Module 2. Assurer la clôture des comptes et la réalisation des paies courantes :
Organisation et réalisation des travaux d'inventaire et de l'arrêté des comptes
Réalisation des paies courantes et des déclarations sociales

CCP2 – Assurer les obligations fiscales et règlementaires

Réalisation des déclarations fiscales périodiques
Préparation des retraitements comptables pour l'information interne et externe et la consolidation

CCP3 : Assurer le traitement des informations de gestion

Analyse du compte de résultat et du bilan de l'entreprise
Préparation et suivi des budgets
Réalisation du plan de financement et détermination de la trésorerie prévisionnelle

VALIDATION

Mise en situation professionnelle de synthèse
Dossier professionnel (DP)
Examen blanc
Examen final

METHODES PEDAGOGIQUES

Les consultant-formateurs qui animent les projets de formation sont particulièrement efficaces et pédagogues. Ils disposent d'une longue expérience de la formation professionnelle et sont, pour l'essentiel, des praticiens experts dans leur domaine et choisis pour leur expérience concrète, vécue et enrichie au contact des réalités quotidiennes du milieu professionnel.

Leur pédagogie est axée sur :

- La transmission d'une culture professionnelle (culture/métier).
- La pratique de méthodes pédagogiques actives centrées sur le développement du professionnalisme et de l'autonomie.
- L'individualisation du déroulement pédagogique pour répondre aux demandes spécifiques (perfectionnement, réentraînement, ...) et prendre en compte la pratique de chacun.
- La production d'outils documentaires utilisables par chacun.

Retrouvez toute notre information sur www.ifacom.com

